

**Extrait n°2023-06-22-COMDEL-009 du registre des délibérations  
du conseil métropolitain**

-----  
**Séance du 22 juin 2023**

Finances - Budget supplémentaire 2023 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 16 juin 2023

**PRÉSENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE :** Luc MILLIAT,

**CHANTEAU :** Gilles PRONO,

**CHECY :** Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

**COMBLEUX :** Francis TRIQUET,

**FLEURY-LES-AUBRAIS :** Carole CANETTE, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

**INGRE :** Christian DUMAS, Magalie PIAT,

**LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN :** Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,

**MARDIE :** Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

**OLIVET :** Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ,

Matthieu SCHLESINGER, Romain SOULAS,

**ORLEANS :** Béatrice BARRUEL, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste

CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER,

Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI,

Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Fanny PICARD, Isabelle

RASTOUL, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

**ORMES :** Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

**SAINT-CYR-EN-VAL :** Vincent MICHAUT,

**SAINT-DENIS-EN-VAL :** Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN :** Stéphane CHOUIN,

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE :** Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe

LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE :** Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

**SAINT-JEAN-LE-BLANC :** Thierry CHARPENTIER,

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN :** Thierry COUSIN,

**SARAN :** Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Gérard VESQUES,

**SEMOY :** Laurent BAUDE,

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

**FLEURY-LES-AUBRAIS :** Guylène BORGNE donne pouvoir à Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Christophe CHAILLOU, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,

**MARIGNY-LES-USAGES :** Philippe BEAUMONT donne pouvoir à Laurent BAUDE,

**OLIVET :** Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Michel LECLERCQ,

**ORLEANS :** Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Pascal TEBIBEL, Ludovic BOURREAU donne pouvoir à Stéphanie RIST, Régine BREANT donne pouvoir à Florence CARRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Jean-Philippe GRAND, Laurence CORNAIRE donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Martine HOSRI donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Romain LONLAS donne pouvoir à Romain ROY, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Florent MONTILLOT donne pouvoir à Isabelle RASTOUL, Corine PARAYRE donne pouvoir à Jean-Paul IMBAULT, Thomas RENAULT donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Christel ROYER donne pouvoir à Gérard GAUTIER,

**SAINT-JEAN-LE-BLANC :** Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Vincent MICHAUT,

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN :** Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Thierry COUSIN,

**SARAN :** Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à Christian FROMENTIN,

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

**BOU :** Bruno COEUR,

**INGRE :** Guillem LEROUX,

**LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN :** Francine MEURGUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b> | <b>89</b> |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote .....   | 0         |
| Nombre d'élus en exercice .....                  | 89        |
| Nombre de votants .....                          | 86        |
| Quorum.....                                      | 45        |

**Séances**

commission transition écologique du 05 juin 2023  
commission attractivité du 06 juin 2023  
commission aménagement du territoire du 08 juin 2023  
commission espace public et proximité du 12 juin 2023  
commission cohésion sociale et territoriale du 13 juin 2023  
commission ressources du 13 juin 2023  
conférence des maires du 15 juin 2023  
conseil métropolitain du 22 juin 2023

**RAPPORTEUR : M. MARTIN**

N° 9 Finances - Budget supplémentaire 2023 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les arrêtés relatifs aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 2022-12-15-COMDEL-005 du conseil métropolitain en date du 15 décembre 2022 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2023 ;

Vu l'avis de la conférence des maires ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

**- approuver le budget supplémentaire du budget principal**, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 337 841 642,45 €, y compris les restes à réaliser.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                                 | DEPENSES               | RECETTES               |
|---|------------------------|------------------------|
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté                  |                        | 6 550 001,92 €         |
| 013 - Atténuations de charges                             |                        | 68 130,00 €            |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses |                        | 946 175,20 €           |
| 731 - Fiscalité locale                                    |                        | -27 221 668,00 €       |
| 73 - Impôts et taxes                                      |                        | 33 373 048,00 €        |
| 74 - Dotations et participations                          |                        | 2 172 586,00 €         |
| 75 - Autres produits de gestion courante                  |                        | 268 316,00 €           |
| 77 - Produits spécifiques                                 |                        | 34 100,00 €            |
| 011 - Charges à caractère général                         | 2 546 412,93 €         |                        |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés             | 71 458,00 €            |                        |
| 65 - Autres charges de gestion courante                   | 3 405 584,78 €         |                        |
| 66 - Charges financières                                  | 2 750 000,00 €         |                        |
| 67 - Charges spécifiques                                  | 53 417,77 €            |                        |
| 023 - Virement à la section d'investissement              | 7 363 815,64 €         |                        |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>16 190 689,12 €</b> | <b>16 190 689,12 €</b> |

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 16 190 689,12 € et comprennent 6 550 001,92 € de reprise de l'excédent 2022 et 9 640 687,20 € de recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 16 190 689,12 € dont 8 826 873,48 € de dépenses réelles et 7 363 815,64 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

**En recettes réelles de fonctionnement : 9 640 687,20 €**

- Prise en compte des notifications de recettes fiscales, dotations et compensations : 8 044 966 € :
  - + 3 051 009 € au titre de la fraction de T.V.A. compensatoire prévisionnelle de la cotisation sur la valeur ajoutée (C.V.A.E.) ;
  - + 2 821 776 € au titre de la fraction de T.V.A. compensatoire de la T.F.P.B. et de la taxe d'habitation ;
  - + 958 970 € de compensations de C.F.E. ;
  - + 620 040 € de recettes de dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) ;
  - + 376 901 € de recettes de Taxe sur les Surfaces Commerciales (T.A.S.C.O.M.) ;
  - + 314 576 € de Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (D.C.R.T.P.) ;
  - + 131 780 € au titre de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (I.F.E.R.) ;
  - + 263 € au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (F.N.G.I.R.) ;
  - -77 444 € de recettes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) ;
  - -52 905 € au titre des impositions directes :
- Inscription de 474 800 € au titre de la gestion des déchets (revente d'électricité et valorisation des déchets) ;
- Inscription complémentaire de 264 000 € au titre du F.C.T.V.A. en fonctionnement ;
- Inscription de 147 790 € de recettes remboursement par les communes de consommations électriques ;
- Inscription de 145 000 € de recettes complémentaires de charges indirectes reversées par les budgets annexes ;
- Inscription complémentaire de 102 700 € au titre de l'indexation de la redevance versée par le délégataire de CO'Met ;
- Inscription de 90 616 € de redevance variable pour la Délégation de Service Public Orléans Val de Loire Evènements au titre de l'exercice 2017 ;
- Inscription de 80 000 € dans le cadre de refacturations de chauffage à l'école I.S.C. ;
- Inscription complémentaire de 70 000 € d'indemnités dans le cadre de sinistres sur la voirie ;
- Inscription de 60 500 € de recettes d'accès Charretiers ;
- Inscription de 60 100 € de régularisation du solde du précédent marché électricité ;
- Inscriptions de diverses régularisations comptables de recettes et ajustements budgétaires pour un total de 100 215,20 € ;

A ces recettes s'ajoute la reprise de l'excédent reporté de 2022 pour 6 550 001,92 €.

**En dépenses réelles de fonctionnement : 8 826 873,48 €**

- Inscription complémentaire de 2 750 000 € de frais financiers (hausse des taux d'intérêt) ;
- Inscription de 2 568 329,29 € de subventions d'équilibre versées aux budgets annexes visant notamment à couvrir la hausse des taux d'intérêt dont :
  - 2 381 009,29 € au Budget Annexe Transport
  - 99 820,00 € au Budget Annexe Centre de Formation des Apprentis
  - 87 500,00 € au Budget Annexe Pépinières
- Inscription complémentaire de 1 000 000 € au titre pour couvrir les augmentations du coût de l'électricité
- Inscription de 522 500 € de dépenses complémentaires dans le cadre de la gestion des déchets (avenant à la Délégation de Service Public de l'U.T.O.M., révisions de prix et protocole transactionnel relatif aux grèves de mars 2023)
- Inscription de 300 000 € de subventions pour l'accompagnement des évènements sportifs 2023 à l'Arena ;
- Inscription complémentaire de 216 260 € pour l'indexation de la redevance versée au délégataire de CO'Met ;
- Inscription complémentaire de 156 700 € de dépenses de propreté en raison de l'augmentation du coût du marché de balayage ;
- Inscription de 152 315 € de complément de contribution au titre du déficit d'exploitation 2022 de la Délégation de Service Public Orléans Val de Loire Evènements arrivée à échéance à l'automne 2022 ;

- Inscription de 117 000 € de dépenses de carburant pour couvrir l'augmentation des prix du carburant
- Inscription complémentaire de 108 558 € au titre des remboursements de frais (hors masse salariales) prévues aux conventions de M.A.D.S. ;
- Inscription de 100 000 € pour les de bons d'achat aux particuliers pour l'acquisition de récupérateurs d'eau initialement inscrits en investissement ;
- Inscription de 80 000 € équilibrés en dépenses / recettes dans le cadre de refacturations de chauffage pour l'école I.S.C. ;
- Inscription de 70 000 € pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrat de concession à passer pour l'exploitation de la résidence des apprentis ;
- Inscription de 65 000 € de dépenses dans le cadre de la Convention Nationale des Intercommunalités qui sera, cette année, organisée à CO'Met ;
- Inscription complémentaire de 65 000 € de frais de formation des agents ;
- Inscription de 55 900 € au titre des aires d'accueil des gens du voyage et notamment la prestation de coordination des aires d'accueil ;
- Inscription de 55 000 € au titre des accès Charretiers ;
- Inscription de 53 417,77 € de dépenses d'annulation de titres sur exercices antérieurs ;
- Inscription complémentaire de 51 000 € au titre du service mutualisé de médecine préventive ;
- Inscription de 50 000 € pour l'élaboration du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (S.P.A.S.E.R.) ;
- Inscription de 39 510 € de dépenses complémentaires de taxe foncière et taxe d'habitation ;
- Inscription de 30 000 € afin de réaliser un inventaire dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'exploitation du stationnement en ouvrage ;
- Inscription de 30 000 € au titre du tourisme dont 15 000 € au titre des prestations confiées à la S.P.L. Orléans Val de Loire Tourisme et 15 000 € pour des projets soutenus par Orléans Métropole ;
- Inscription de 27 968 € complémentaires concernant le forfait mobilité durable et une plateforme de covoiturage ;
- Inscription complémentaire de 20 000 € au titre d'achat de sacs poubelles, notamment dans le cadre du Festival de Loire ;
- Inscription de 20 000 € d'entretien au titre de l'extension de la zone d'aménagement du bois de l'île ;
- Inscription de 20 000 € de régularisation de la soulte dans le cadre de la convention avec la SNCF pour l'entretien de la rue des merisiers ;
- Inscription de 20 000 € (dépenses / recettes) nécessaire à la mise à jour du logiciel Concerto dans le cadre de la réorganisation des services de la commune d'Orléans ;
- Inscription de 13 080 € d'études pour favoriser la livraison de colis en vélo ou à pied ;
- Diverses régularisations comptables et divers ajustements budgétaires inférieurs à 10 000 € pour un total de 69 335,42 € ;

En conséquence, le virement à la section de fonctionnement est augmenté de 7 363 815,64 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT  | DEPENSES                | RECETTES                |
|---|-------------------------|-------------------------|
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                  |                         | 7 363 815,64 €          |
| 13 - Subventions d'investissement                               |                         | 152 463,00 €            |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                        | 3 131 432,60 €          | 43 246 387,61 €         |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                              | 108 000,00 €            | 336 372,96 €            |
| 23 - Immobilisations en cours                                   | 7 131 111,56 €          | 685 000,00 €            |
| 26 - Participations et créances rattachées à des participations | 1 375 000,00 €          | 687 500,00 €            |
| 45xx - Opérations sous mandat                                   | 1 023 224,00 €          | 1 023 224,00 €          |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté  | 42 246 387,61 €         |                         |
| 204 - Subventions d'équipement versées                          | 4 538 070,00 €          |                         |
| 20 - Immobilisations incorporelles                              | 129 500,00 €            |                         |
| 21 - Immobilisations corporelles                                | -6 187 962,56 €         |                         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>53 494 763,21 €</b>  | <b>53 494 763,21 €</b>  |
| <b>REPORTS 2022</b>   | <b>268 156 190,12 €</b> | <b>268 156 190,12 €</b> |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                           | <b>321 650 953,33 €</b> | <b>321 650 953,33 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 321 650 953,33 €, dont 268 156 190,12 € de restes à réaliser, 42 246 387,61 € d'affectation de résultat, 328 372,96 € d'emprunt d'équilibre, 3 556 187,00 € de recettes réelles et 7 363 815,64 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement.

En section d'investissement les inscriptions de dépenses s'élèvent à 321 650 953,33 €, dont 268 156 190,12 € de restes à réaliser, 42 246 387,61 € de reprise du déficit d'investissement 2022, et 11 248 375,60 € de dépenses réelles.

**En recettes réelles d'investissement (hors affectation, reports et emprunt d'équilibre) : 3 556 187 € :**

- Inscriptions en dépenses / recettes de 1 023 224 € au titre des opérations pour compte de tiers A.N.A.H. et Aides à la pierre ;
- Inscription de 1 000 000 € équilibrés en dépenses / recettes dans le cadre de l'ajustement de la taxe d'aménagement au titre de 2023 ;
- Inscription de 687 500 € au titre d'écritures relatives au paiement en deux fois des actions de la Société Publique Locale EnR ;
- Inscription de 685 000 € équilibrés en dépenses/recettes dans le cadre d'une opération comptable d'inventaire ;
- Inscription de 161 963 € de subvention pour régularisation de la convention d'amélioration de l'éclairage publique avec la commune de Saint Jean de la Ruelle
- Inscription de 53 000 € de subvention complémentaire de la commune d'Orléans dans le cadre de la végétalisation du pont Thinat ;
- Annulation de 62 500 € d'ajustement du fonds de concours versé par la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin suite à une baisse des coûts des travaux de voirie sur la rue des Moines ;
- Inscription de 8 000 € équilibrés en dépenses / recettes au titre de cautions pour les aires de grands passages ;

**En dépenses réelles d'investissement (hors reprise de résultat et reports) : 11 248 375,60 € :**

- Inscriptions en dépenses / recettes de 1 023 224 € au titre des opérations pour compte de tiers A.N.A.H. et Aides à la pierre ;
- Inscription de 3 131 432,60 € au titre des reversements de la taxe d'aménagement ;
- Inscription de 1 490 000 € de dépenses au titre des révisions de prix et aléas de chantier pour la réhabilitation des bâtiments qui accueilleront l'E.S.T.P. ;
- Inscription de 4 573 419 € au titre de travaux de voiries et ouvrages d'arts dont :
  - 1 374 814 € pour les révisions de prix concernant les travaux du pont Cotelle
  - 1 205 000 € au titre des révisions de prix concernant les travaux du diffuseur de Saran – Gidy
  - 1 080 000 € au titre des enfouissements réalisés en 2020,2021 et 2022 dans le cadre de la concession de réseau passée avec Enedis
  - 913 605 € au titre de diverses opérations de voiries
- Inscription de 685 000 € équilibrés en dépenses / recettes dans le cadre d'une opération comptable d'inventaire ;
- Inscription de 200 000 € au titre de l'élaboration d'un schéma de cohérence d'aménagement de la lumière ;
- Inscription de 100 000 € complémentaires au titre des annuités d'emprunt ;
- Inscription de 38 000 € au titre du déploiement du réseau Wifi sur les aires d'accueil des gens du voyage de Saran et de Fleury-les-Aubrais ;
- Diverses régularisations comptables et ajustements budgétaires d'un montant inférieur à 30 000 € pour un total de 107 300 € ;
- Annulation de 100 000 € dans le cadre d'une ré-imputation comptable liée à la remise de bons d'achat aux particuliers pour l'acquisition de récupérateurs d'eau ;

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 7 363 815,64 € et l'emprunt d'équilibre 2023 en hausse de 328 372,96 €.

**ADOpte avec 27 ABSTENTIONS, 50 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE**

- approuver le budget supplémentaire du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 15 234 488,41 €, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                    | DEPENSES           | RECETTES           |
|--|--------------------|--------------------|
| 002 - Résultat d'exploitation reporté        |                    | 27 346,63 €        |
| 011 - Charges à caractère général            | 1 176 695,72 €     |                    |
| 014 - Atténuations de produits               | 7 363,69 €         |                    |
| 023 - Virement à la section d'investissement | -1 323 365,81 €    |                    |
| 65 - Autres charges de gestion courante      | 75 000,00 €        |                    |
| 66 - Charges financières                     | 60 000,00 €        |                    |
| 67 - Charges exceptionnelles                 | 31 653,03 €        |                    |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>27 346,63 €</b> | <b>27 346,63 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 27 346,63 € correspondant à la reprise de l'excédent reporté de 2022.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 27 346,63 € correspondant à :

- des dépenses réelles pour 1 350 712,44 € comprenant :

- dépenses d'électricité pour faire face à l'augmentation des coûts : 1 158 759,00 € ;
- charges indirectes reversées au budget principal : 75 000,00 € ;
- charges financières liées à l'augmentation des taux d'intérêts : 60 000,00 € ;
- des dépenses complémentaires de carburant liées à l'augmentation des prix : 39 000,00 € ;
- diverses régularisations comptables et ajustements budgétaires pour un total de 20 154,74 €
- des dépenses d'ordre pour – 1 323 365,81 € correspondant à la diminution du virement à la section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES               | RECETTES               |
|--|------------------------|------------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                        | 3 767 984,37 €         |
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                        | -1 323 365,81 €        |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                        | 9 529 282,06 €         |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                        | 1 460 865,81 €         |
| 21 - Immobilisations corporelles                               | 137 500,00 €           |                        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>137 500,00 €</b>    | <b>13 434 766,43 €</b> |
| <b>REPORTS 2022</b>  | <b>15 069 641,78 €</b> | <b>1 772 375,35 €</b>  |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>15 207 141,78 €</b> | <b>15 207 141,78 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 15 207 141,78 € dont :

- des recettes réelles pour 16 530 507,59 € comprenant :

- l'affectation du résultat 2022 : 9 529 282,06 € ;
- la reprise de l'excédent 2022 : 3 767 984,37 € ;
- des restes à réaliser 1 772 375,35 € ;
- l'augmentation de l'emprunt d'équilibre : 1 460 865,81 €

- des recettes d'ordre pour – 1 323 365,81 € correspondant à la diminution du virement de la section de fonctionnement

En section d'investissement, les inscriptions de dépenses s'élèvent à 15 207 141,78 € de dépenses réelles correspondant à :

- des restes à réaliser : 15 069 641,78 € ;
- des travaux de ventilation de la station d'épuration de La Source : 67 500,00 € ;
- des dépenses au titre de la modernisation de la téléphonie: 50 000,00 € ;
- l'acquisition de serveurs pour la station d'épuration de La Source : 20 000,00 €.

Le virement de la section de fonctionnement est diminué de 1 323 365,81 €. Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2023 augmente de 1 460 865,81 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **approuver le budget supplémentaire du budget annexe transports**, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 41 128 966,03 €, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                    | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 002 - Résultat d'exploitation reporté        |                       | 62 182,53 €           |
| 74 - Subventions d'exploitation              |                       | 2 381 009,29 €        |
| 011 - Charges à caractère général            | 285 608,76 €          |                       |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 62 182,53 €           |                       |
| 66 - Charges financières                     | 2 085 000,00 €        |                       |
| 67 - Charges exceptionnelles                 | 10 400,53 €           |                       |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>2 443 191,82 €</b> | <b>2 443 191,82 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes réelles s'élèvent à 2 443 191,82 € correspondant à la reprise de l'excédent reporté de 2022 pour 62 182,53 € et à l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 2 381 009,29 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 2 443 191,82 € dont :

- des dépenses réelles pour 2 381 009,29 € qui correspondent à :
  - les frais financiers liés à la hausse des taux d'intérêts : 2 085 000,00 € ;
  - l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public : 200 000 €,
  - dépenses d'électricité pour faire face à l'augmentation des coûts : 100 000 €
  - diverses régularisations comptables et ajustements budgétaires pour un total de 3 391 €;
- des dépenses d'ordre pour 62 182,53 € qui correspondent au virement à la section d'investissement.

Dans ce contexte, le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe transports augmente de 2 381 009,29 € soit un total de 14 481 009,29 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES               | RECETTES               |
|--|------------------------|------------------------|
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                        | 62 182,53 €            |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                        | 16 512 657,73 €        |
| 13 - Subventions d'investissement                              |                        | 462 800,00 €           |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                        | -521 022,53 €          |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 16 512 657,73 €        |                        |
| 21 - Immobilisations corporelles                               | 13 960,00 €            |                        |
| 23 - Immobilisations en cours                                  | -10 000,00 €           |                        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>16 516 617,73 €</b> | <b>16 516 617,73 €</b> |
| <b>REPORTS 2022</b>  | <b>22 169 156,48 €</b> | <b>22 169 156,48 €</b> |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>38 685 774,21 €</b> | <b>38 685 774,21 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 38 685 774,21 €, dont :

- des recettes réelles pour 38 623 591,68 € qui correspondent :
  - aux restes à réaliser : 22 169 156,48 € ;
  - à l'affectation de résultat : 16 512 657,73 € ;
  - à une offre de concours versée par la commune de Saint Jean de Braye au titre d'un franchissement routier de la plateforme de la ligne B du tramway : 462 800,00 € ;
  - à la réduction de l'emprunt d'équilibre : - 521 022,53 €.
- des recettes d'ordre pour 62 182,53 € dans le cadre du virement de la section de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 38 685 774,21 €, de dépenses réelles qui correspondent :

- aux restes à réaliser : 22 169 156,48 € ;
- à la reprise du déficit d'investissement 2022 : 16 512 657,73 € ;
- à des crédits complémentaires au titre d'équipement pour la Police Municipale Intercommunale des transports (radios,...) : 3 960,00 €.

**ADOPTE AVEC 79 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE**



- approuver le budget supplémentaire du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 861 697,98 €, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT  | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté                               |                       | 1 178 252,71 €        |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections                   | 508 437,67 €          | 297 011,34 €          |
| 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement | 57 000,00 €           | 57 000,00 €           |
| 023 - Virement à la section d'investissement                           | 1 178 252,71 €        |                       |
| 66 - Charges financières   | 57 000,00 €           |                       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 800 690,38 €</b> | <b>1 532 264,05 €</b> |
| <b>REPORTS 2022</b>  | <b>91 505,67 €</b>    | <b>359 932,00 €</b>   |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                                 | <b>1 892 196,05 €</b> | <b>1 892 196,05 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 892 196,05 € comprenant :

- des recettes réelles pour 1 538 184,71 € dont :
  - la reprise du résultat de fonctionnement 2022 : 1 178 252,71 €,
  - des restes à réaliser : 359 932,00 €,
  - l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal : 99 820,00 €.
- des recettes d'ordre de stocks pour 354 011,34 €

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 892 196,05 € et correspondent à :

- des dépenses réelles pour 148 505,67 € dont :
  - des restes à réaliser : 91 505,67 €,
  - des dépenses complémentaires de charges financières dans le cadre de l'évolution des taux : 57 000,00 €,
- des dépenses d'ordre pour 1 743 690,38 € dont :
  - le virement à la section d'investissement : 1 178 252,71 €,
  - des écritures de stocks : 565 437,67 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                       | 57 000,00 €           |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                 |                       | 1 178 252,71 €        |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 1 672 490,59 €        |                       |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 297 011,34 €          | 508 437,67 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 969 501,93 €</b> | <b>1 743 690,38 €</b> |
| <b>REPORTS 2022</b>  | <b>0,00 €</b>         | <b>225 811,55 €</b>   |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>1 969 501,93 €</b> | <b>1 969 501,93 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 969 501,93 €, dont

- des recettes réelles pour 282 811,55 € comprenant :
  - l'augmentation de l'emprunt d'équilibre : 57 000,00 €,
  - les restes à réaliser : 225 811,55 €,
- des recettes d'ordre pour 1 686 690,38 € comprenant :
  - le virement de la section de fonctionnement : 1 178 252,71 €,
  - des écritures de stocks : 508 437,67 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 969 501,93 €, dont 1 672 490,59 € de dépenses réelles liées à la reprise du déficit d'investissement 2022 et 297 011,34 € d'écritures d'ordre de stocks.

ADOpte A L'UNANIMITE

- approuver le budget supplémentaire du budget annexe Centre de Formation d'Apprenti, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 675 106,48 €, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                    | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté     |                     | 143 203,26 €        |
| 75 - Autres produits de gestion courante     |                     | 226 147,00 €        |
| 011 - Charges à caractère général            | 120 320,00 €        |                     |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 143 203,26 €        |                     |
| 65 - Autres charges de gestion courante      | 102 827,00 €        |                     |
| 67 - Charges spécifiques                     | 3 000,00 €          |                     |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>369 350,26 €</b> | <b>369 350,26 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 369 350,26 € de recettes réelles et correspondent à :

- la reprise du résultat de fonctionnement 2022 : 143 203,26 €,
- des recettes O.P.C.O. supplémentaires : 126 327,00 €,
- l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal : 99 820,00 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 369 350,26 € et correspondent à :

- des dépenses réelles pour 226 147,00 € comprenant :
  - une participation au déficit 2022 pour la résidence des apprentis : 94 827,00 €
  - des dépenses complémentaires d'électricité : 50 000,00 €
  - des dépenses complémentaires de Taxe Foncière du CFA : 30 000,00 €
  - une majoration du prix de l'hébergement et des repas versée à la résidence des apprentis : 28 500,00 €
  - l'ajustement des dépenses de charges indirectes remboursé au Budget Principal : 20 000,00 €
  - diverses régularisations comptables et ajustements budgétaires pour 2 820 €
- des dépenses d'ordre pour 143 203,26 € correspondant au virement à la section d'investissement.

Dans ce contexte, le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe du Centre de Formation des Apprentis augmente de 99 820,00 € soit un total de 554 820,00 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                     | 40 100,48 €         |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                 |                     | 143 203,26 €        |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                     | 79 361,10 €         |
| 21 - Immobilisations corporelles                               | 143 203,26 €        |                     |
| <b>TOTAL</b>   | <b>143 203,26 €</b> | <b>262 664,84 €</b> |
| <b>REPORTS 2022</b>  | <b>162 552,96 €</b> | <b>43 091,38 €</b>  |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>305 756,22 €</b> | <b>305 756,22 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 305 756,22 €, dont :

- des recettes réelles pour 162 552,96 € comprenant :
  - la reprise de l'excédent d'investissement 2022 : 40 100,48 €
  - l'affectation du résultat : 79 361,10 €,
  - les restes à réaliser pour : 43 091,38 €,
- des recettes d'ordre pour 143 203,26 € correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 305 756,22 € de dépenses réelles et concernent :

- des restes à réaliser : 162 552,96 €,
- l'acquisition d'une centrale de traitement de l'air : 40 000,00 €
- des travaux dans le cadre de modifications des évacuations de fumées de l'atrium : 18 000,00 €
- des acquisitions de matériel dans le cadre de la formation photovoltaïque : 15 000,00 €
- une enveloppe d'équilibre : 70 203,26 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **approuver le budget supplémentaire du budget annexe crématorium**, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 5 202 731,29 €, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                    | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 002 - Résultat d'exploitation reporté        |                       | 2 276 034,74 €        |
| 011 - Charges à caractère général            | 38 156,76 €           |                       |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 2 219 877,98 €        |                       |
| 65 - Autres charges de gestion courante      | 15 000,00 €           |                       |
| 67 - Charges exceptionnelles                 | 3 000,00 €            |                       |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>2 276 034,74 €</b> | <b>2 276 034,74 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 276 034,74 € et correspondent à la reprise du résultat de fonctionnement 2022.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 2 276 034,74 € dont :

- des dépenses réelles pour 56 156,76 € comprenant :
  - l'ajustement des dépenses d'électricité : 40 000,00 €,
  - l'ajustement des charges indirectes reversées au budget principal : 15 000,00 €,
  - diverses régularisations comptables et ajustements budgétaires pour un total de 1157 €
- des dépenses d'ordre pour 2 219 877,98 € correspondant au virement à la section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                       | 896 625,57 €          |
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                       | 2 219 877,98 €        |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                       | -189 807,00 €         |
| 21 - Immobilisations corporelles                               | 5 720,00 €            |                       |
| 23 - Immobilisations en cours                                  | 2 704 630,11 €        |                       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 710 350,11 €</b> | <b>2 926 696,55 €</b> |
| <b>REPORTS 2022</b>  | <b>216 346,44 €</b>   | <b>0,00 €</b>         |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>2 926 696,55 €</b> | <b>2 926 696,55 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 926 696,55 € dont :

- des recettes réelles pour 706 818,57 € comprenant :
  - la reprise de l'excédent d'investissement 2022 : 896 625,57 €,
  - une diminution de l'emprunt d'équilibre : - 189 807,00 €.
- des dépenses d'ordre pour 2 219 877,98 € au titre de l'augmentation du virement de la section d'exploitation.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 2 926 696,55 € de dépenses réelles, dont 2 704 630,11 € au titre d'une enveloppe d'équilibre et des restes à réaliser 216 346,44 € de restes à réaliser, et 5 720€ de dépenses complémentaires pour l'acquisition de véhicules.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **approuver le budget supplémentaire du budget annexe pépinières**, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 185 580,71 €, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                    | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté     |                     | 73 303,08 €         |
| 75 - Autres produits de gestion courante     |                     | 87 500,00 €         |
| 011 - Charges à caractère général            | 65 000,00 €         |                     |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 73 303,08 €         |                     |
| 66 - Charges financières                     | 21 000,00 €         |                     |
| 67 - Charges spécifiques                     | 1 500,00 €          |                     |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>160 803,08 €</b> | <b>160 803,08 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 160 803,08 € de recettes réelles et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2022 pour 73 303,08 € et à l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 87 500,00 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 160 803,08 € dont :

- des dépenses réelles pour 87 500,00 € comprenant :
  - des dépenses complémentaires d'électricité : 65 000,00 €
  - des frais financiers liés à la hausse des taux : 21 000,00 €
  - des régularisations comptables : 1 500,00 €
- des dépenses d'ordre pour 73 303,08 € correspondant au virement à la section d'investissement.

Dans ce contexte, le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe pépinières augmente de 87 500,00 € soit un total de 2 161 500,00 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                 |                       | 73 303,08 €           |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                       | 720 034,65 €          |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 720 034,65 €          |                       |
| 21 - Immobilisations corporelles                               | 73 303,08 €           |                       |
| 23 - Immobilisations en cours                                  | 0,00 €                |                       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>793 337,73 €</b>   | <b>793 337,73 €</b>   |
| <b>REPORTS 2022</b>  | <b>231 439,90 €</b>   | <b>231 439,90 €</b>   |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>1 024 777,63 €</b> | <b>1 024 777,63 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 024 777,63 € dont :

- des recettes réelles pour 951 474,55 € comprenant :
  - des restes à réaliser : 231 439,90 €,
  - l'affectation de résultats : 720 034,65 €
- des recettes d'ordre pour 73 303,08 € correspondant à l'augmentation du virement de la section de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses réelles s'élèvent à 1 024 777,63 € dont :

- des restes à réaliser : 231 439,90 €,
- la reprise du déficit d'investissement 2022 : 720 034,65 €,
- une enveloppe d'équilibre : 66 803,08 €,
- une inscription complémentaire dans le cadre du remplacement des serveurs informatiques pour la pépinière du Lab'O : 6 500,00 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- **approuver le budget supplémentaire du budget annexe parkings**, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 113 513,45 €, y compris les restes à réaliser.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                    | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 002 - Résultat d'exploitation reporté        |                     | 518 315,81 €        |
| 011 - Charges à caractère général            | 13 250,00 €         |                     |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 505 065,81 €        |                     |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>518 315,81 €</b> | <b>518 315,81 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 518 315,81 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2022.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 518 315,81 € et correspondent :

- à des dépenses réelles : 13 250,00 € comprenant :

- l'ajustement des dépenses de taxe foncière pour 9 500,00 €
- un bonus au titre de la qualité d'exploitation du parking de Fleury-les-Aubrais pour 3 750,00 €

- à des dépenses d'ordre liées à l'augmentation du virement à la section d'investissement pour 505 065,81 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                     | 148 315,83 €        |
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                     | 505 065,81 €        |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                     | -58 184,00 €        |
| 23 - Immobilisations en cours                                  | 449 453,46 €        |                     |
| <b>TOTAL</b>   | <b>449 453,46 €</b> | <b>595 197,64 €</b> |
| <b>REPORTS 2022</b>  | <b>145 744,18 €</b> | <b>0,00 €</b>       |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>595 197,64 €</b> | <b>595 197,64 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 595 197,64 €, comprenant la reprise de l'excédent d'investissement 2022 pour 148 315,83 €, une diminution de l'emprunt d'équilibre pour 58 184,00 €, ainsi que des recettes d'ordre de 505 065,81 € correspondant au virement de la section d'exploitation.

Les inscriptions s'élèvent à 595 197,64 € dont 145 744,18 € de restes à réaliser et 449 453,46 € de dépenses réelles correspondant à une enveloppe de travaux.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

- **approuver le budget supplémentaire du budget annexe marché de gros**, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 250 767,39 €.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                    | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 002 - Résultat d'exploitation reporté        |                     | 128 737,49 €        |
| 011 - Charges à caractère général            | 10 000,00 €         |                     |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 118 737,49 €        |                     |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>       | <b>128 737,49 €</b> | <b>128 737,49 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 128 737,49 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2022.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 128 737,49 € dont 10 000 € de dépenses réelles au titre d'ajustement des frais d'électricité et 118 737,49 € de recettes d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                     | 118 737,49 €        |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                     | 6 292,41 €          |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                     | -3 000,00 €         |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 4 502,92 €          |                     |
| 23 - Immobilisations en cours                                  | 115 737,49 €        |                     |
| <b>TOTAL</b>   | <b>120 240,41 €</b> | <b>122 029,90 €</b> |
| <b>REPORTS 2022</b>  | <b>1 789,49 €</b>   | <b>0,00 €</b>       |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>122 029,90 €</b> | <b>122 029,90 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 122 029,90 € dont :

- des recettes réelles pour 3 292,41 € correspondant :

- à la réduction de l'emprunt d'équilibre : - 3 000,00 € ;
- à l'affectation du résultat 2022 : 6 292,41 €.

- des recettes d'ordre pour 118 737,49 € correspondant au virement de la section d'exploitation.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 122 029,90 € correspondant à des restes à réaliser pour 1 789,49 €, la reprise du déficit d'investissement 2022 pour 4 502,92 € ainsi qu'à une enveloppe travaux de 115 737,49 €.

## ADOpte A L'UNANIMITE

- **approuver le budget supplémentaire du budget annexe Z.A.C. en régie**, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 7 875 872,06 €, y compris les restes à réaliser.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                            | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté             |                       | 1 937 471,66 €        |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 938 863,10 €        | 2 666 358,20 €        |
| 011 - Charges à caractère général                    | 1 308 326,87 €        |                       |
| 023 - Virement à la section d'investissement         | 1 937 471,66 €        |                       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>5 184 661,63 €</b> | <b>4 603 829,86 €</b> |
| <b>REPORTS 2022</b>                                  | <b>24 852,23 €</b>    | <b>605 684,00 €</b>   |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>               | <b>5 209 513,86 €</b> | <b>5 209 513,86 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 5 209 513,86 €, comprenant l'excédent de fonctionnement pour 1 937 471,66 € ; les restes à réaliser pour 605 684,00 € ainsi que des recettes d'ordre pour 2 666 358,20 € au titre d'écritures de stocks.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 5 209 513,86 € dont :

- des dépenses réelles pour 1 308 326,87 € au titre d'une enveloppe de travaux ;
- des restes à réaliser : 24 852,23 € ;
- des dépenses d'ordre pour 3 876 334,76 € correspondant :
  - à des écritures de stocks : 1 938 863,10 € ;
  - au virement à la section d'investissement : 1 937 471,66 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                       | 120 813,44 €          |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                 |                       | 1 937 471,66 €        |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                       | -1 330 790,00 €       |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 2 666 358,20 €        | 1 938 863,10 €        |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>2 666 358,20 €</b> | <b>2 666 358,20 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 666 358,20 € dont :

- des recettes réelles correspondant à la réduction de l'emprunt d'équilibre pour 1 330 790,00 € ;
- la reprise de l'excédent d'investissement 2022 : 120 813,44 €.
- des recettes d'ordre pour 3 876 334,76 € comprenant :
  - à des écritures de stocks : 1 938 863,10 € ;
  - au virement de la section d'exploitation : 1 937 471,66 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent 2 666 358,20 € et correspondent à des écritures d'ordre de stocks.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

- **approuver le budget supplémentaire du budget annexe Eau**, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 4 432 227,58 € y compris les restes à réaliser.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT  | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| 002 - Résultat d'exploitation reporté                                    |                     | 490 539,26 €        |
| 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises |                     | 32 000,00 €         |
| 011 - Charges à caractère général  | 42 600,00 €         |                     |
| 023 - Virement à la section d'investissement                             | 249 939,26 €        |                     |
| 65 - Autres charges de gestion courante                                  | 55 000,00 €         |                     |
| 66 - Charges financières   | 175 000,00 €        |                     |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                                   | <b>522 539,26 €</b> | <b>522 539,26 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 522 539,26 € de recettes réelles correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement pour 490 539,26 € et à une recette de 32 000,00 € au titre de régularisations de titres.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 522 539,26 € dont :

- des dépenses réelles pour 272 600,00 € comprenant :
  - des frais financiers liés à la hausse des taux d'intérêts : 175 000,00 € ;
  - des dépenses au titre des charges indirectes reversées au Budget Principal : 35 000,00 € ;
  - des admissions en non-valeur et créances éteintes : 20 000,00 € ;
  - diverses régularisations comptables et ajustements budgétaires pour 42 600 € ;
- des dépenses d'ordre pour 249 939,26 € correspondant au virement à la section d'investissement.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 021 - Virement de la section d'exploitation                    |                       | 249 939,26 €          |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       |                       | 413 587,12 €          |
| 13 - Subventions d'investissement                              |                       | 5 100,00 €            |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                             |                       | -179 939,26 €         |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 35 701,54 €           |                       |
| 21 - Immobilisations corporelles                               | 5 100,00 €            |                       |
| 23 - Immobilisations en cours                                  | 70 000,00 €           |                       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>110 801,54 €</b>   | <b>488 687,12 €</b>   |
| <b>REPORTS 2022</b>  | <b>3 798 886,78 €</b> | <b>3 421 001,20 €</b> |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>3 909 688,32 €</b> | <b>3 909 688,32 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 3 909 688,32 € dont :

- des recettes réelles pour 238 747, € correspondant :
  - à l'affectation de résultat 2022 : 413 587,12 € ;
  - à une subvention au titre d'un bonus écologique dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule : 5 100,00 € ;
  - à la réduction de l'emprunt d'équilibre : - 179 939,26 €.
- des restes à réaliser : 3 421 001,20 € ;
- des recettes d'ordre pour 249 939,26 € correspondant au virement de la section d'exploitation

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 3 909 688,32 € comprenant :

- des dépenses réelles pour 75 100,00 € dont :
  - des dépenses de travaux de mise en conformité du dôme du château d'eau de Saint-Denis-en-Val : 70 000,00 € ;
  - des dépenses complémentaires pour l'acquisition d'un véhicule : 5 100,00 €.
- des restes à réaliser : 3 798 886,78 € ;
- la reprise du déficit d'investissement 2022 : 35 701,54 € ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **approuver le budget supplémentaire du budget annexe parc floral**, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 338 838,96 € y compris les restes à réaliser.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                                 | DEPENSES            | RECETTES            |
|---|---------------------|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général                         | 101 500,00 €        |                     |
| 023 - Virement à la section d'investissement              | 452 185,37 €        |                     |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté                  |                     | 145 877,37 €        |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections      |                     | 392 800,00 €        |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses |                     | 11 500,00 €         |
| 74 - Dotations et participations                          |                     | 3 508,00 €          |
| <b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>553 685,37 €</b> | <b>553 685,37 €</b> |

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 553 685,37 €, dont :

- des recettes réelles pour 15 008,00 € comprenant :
  - des ventes de marchandises : 11 500,00 € ;
  - l'ajustement de la participation du Département aux éditions 2022 et 2023 de la route de la rose de 2022 et de 2023 : 3 508,00 €.
- l'excédent de fonctionnement : 145 877,37 € ;
- des recettes d'ordre pour 392 800,00 € au titre d'écritures comptables de reprise de quote-part de subvention au compte de résultat.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 553 685,37 € dont :

- des dépenses réelles pour 101 500,00 € comprenant :
  - des dépenses d'électricité supplémentaires : 90 000,00 € ;
  - des achats de marchandises : 11 500,00 €.
- des dépenses d'ordre pour 452 185,37 € correspondant au virement à la section d'investissement.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

| SECTION D'INVESTISSEMENT                                       | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                       | 349 247,22 €          |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                 |                       | 452 185,37 €          |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 392 800,00 €          |                       |
| 041 - Opérations patrimoniales                                 | 1 650 000,00 €        | 1 650 000,00 €        |
| 21 - Immobilisations corporelles                               | 148 552,97 €          |                       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 191 352,97 €</b> | <b>2 451 432,59 €</b> |
| <b>REPORTS 2022</b>  | <b>593 800,62 €</b>   | <b>333 721,00 €</b>   |
| <b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>2 785 153,59 €</b> | <b>2 785 153,59 €</b> |

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 785 153,59 €, dont :

- des recettes réelles pour 349 247,22 € correspondant à l'excédent du résultat d'investissement ;
- des restes à réaliser : 333 721,00 €.
- des recettes d'ordre pour 2 102 185,37 € comprenant :
  - des écritures de valorisation de biens : 1 650 000,00 € ;
  - le virement de la section de fonctionnement : 452 185,37 €.



Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 2 785 153,59 € dont :

- des dépenses réelles pour 148 552,97 € comprenant :

- une enveloppe d'équilibre : 133 552,97 € ;
- des dépenses de travaux d'excavation: 15 000,00 €.

- des restes à réaliser : 593 800,62 € ;

- des dépenses d'ordre pour 2 042 800,00 € comprenant :

- des écritures de valorisation de biens : 1 650 000,00 € ;
- des écritures comptables de reprise de quote-part de subvention au compte de résultat : 392 800,00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexe(s) : 1

- Document budgétaire

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

*- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité*

*- date de sa publication et/ou de sa notification*

*Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.*

## CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 JUIN 2023

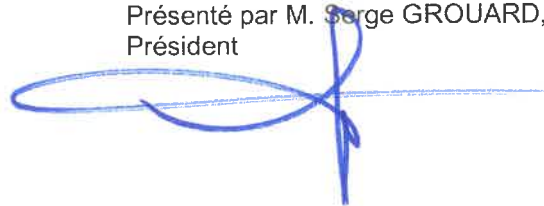
9) Finances - Budget supplémentaire 2023 - Budget principal et budgets annexes -  
Approbation.

Nombre de membres en exercice 89  
Quorum : 45

VOTES : Cf délibération

Date de convocation : 16 juin 2023

Présenté par M. Serge GROUARD,  
Président



A Orléans, le 22 juin 2023

Serge GROUARD  
Maire d'Orléans  
Président d'Orléans Métropole,

Délibéré par le Conseil Métropolitain du 22 juin 2023

**ARRETE - SIGNATURES DES CONSEILLERS METROPOLITAINS  
DU CONSEIL METROPOLITAIN PRESENTS LORS DU VOTE**

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p>ADELLE<br/>Cécile</p>           | <p>AMOA<br/>Anne-Frédéric</p>   | <p>BARRUEL<br/>Béatrice</p>       |
| <p>BARTHE-CHENEAU<br/>Valérie</p>  | <p>BAUDE<br/>Laurent</p>                 | <p>BAULINET<br/>Virginie</p>      |
| <p>BEAUMONT<br/>Philippe</p> <p>Pouvoir<br/>M. BAUDE</p>  | <p>BERTHON<br/>Evelyne</p> <p>Pouvoir<br/>M. CHARPENTIER</p>  | <p>BORGNE<br/>Gylène</p> <p>Pouvoir<br/>M<sup>me</sup> CANETTE</p>   |
| <p>BOUBAULT<br/>Rolande</p>        | <p>BOURREAU<br/>Ludovic</p> <p>Pouvoir<br/>M<sup>me</sup> RIST</p>  | <p>BREANT<br/>Régine</p>   |
| <p>BUREAU<br/>Françoise</p>       | <p>CAILLETEAU-CRUCY<br/>Clémentine</p>  | <p>CANETTE<br/>Carole</p>        |
| <p>CARRE<br/>Florence</p>        | <p>CHAILLOU<br/>Christophe</p>         | <p>CHANCERELLE<br/>William</p>  |
| <p>CHAPUIS<br/>Baptiste</p>      | <p>CHAPUIS<br/>Grégoire</p> <p>Pouvoir<br/>M. CHAILLOU</p>  | <p>CHARPENTIER<br/>Thierry</p>  |
| <p>CHOUIN<br/>Stéphane</p>       | <p>CLOSSET<br/>Thibaut</p>             | <p>CLOZIER<br/>Jean-Christophe</p>   |
| <p>CŒUR<br/>Bruno</p>   | <p>CORNAIRE<br/>Laurence</p> <p>Pouvoir<br/>M. DEFOSSEZ</p>   | <p>COULON<br/>Maryline</p> <p>Pouvoir<br/>M<sup>me</sup> LACROIX</p>   |
| <p>COUSIN<br/>Thierry</p>        | <p>DEFOSSEZ<br/>Quentin</p>           | <p>DESNOUES<br/>Véronique</p>   |
| <p>DEVAILLY<br/>Vincent</p>      | <p>DUBOIS<br/>Sylvie</p> <p>Pouvoir<br/>M. GAUOIS</p>   | <p>DUMAS<br/>Christian</p>       |

**ARRETE - SIGNATURES DES CONSEILLERS METROPOLITAINS  
DU CONSEIL METROPOLITAIN PRESENTS LORS DU VOTE**

|  |  |  |
|--|--|--|
| FEDRIGO<br>Capucine<br>       | FRADIN<br>Franck<br>        | FROMENTIN<br>Christian<br>      |
| GALLOIS<br>Mathieu<br>        | GASNIER<br>Fabien<br>       | GAUTIER<br>Gérard<br>            |
| GIRARD<br>Catherine<br>       | GRAND<br>Jean-Philippe<br>  | GRIVOTET<br>Françoise<br>Pouvoir<br>N. MICHAUT   |
| GROUARD<br>Serge<br>          | HAUTIN<br>Maryvonne<br>Pouvoir<br>N. FROMENTIN   | HOSRI<br>Martine<br>Pouvoir<br>N. NARONNE  |
| IMBAULT<br>Jean-Paul<br>     | JALLET<br>Brigitte<br>     | KOUNOWSKI<br>Ghislaine<br>     |
| LACOLEY<br>Charlotte<br>Pouvoir<br>N. COUSIN   | LACROIX<br>Bruno<br>      | LAVAL<br>Pascal<br>           |
| LAVIALLE<br>Christophe<br>  | LECLERCQ<br>Michel<br>    | LEMAIGNEN<br>Charles-Eric<br> |
| LEROUGE<br>Sandrine<br>Pouvoir<br>N. LECLERCQ  | LEROUX<br>Guillem<br>    | LONLAS<br>Romain<br>Pouvoir<br>N. ROY  |
| LUBET<br>Marie-Philippe<br> | MARCHAND<br>Virginie<br> | MARTIN<br>Michel<br>          |
| MATHIEU<br>Odile<br>        | MENIVARD<br>Sandrine<br>  | MEURGUES<br>Francine<br>Arête  |
| MICHAUT<br>Vincent<br>      | MILLIAT<br>Luc<br>        | MONTILLOT<br>Florent<br>      |

**ARRETE - SIGNATURES DES CONSEILLERS METROPOLITAINS  
DU CONSEIL METROPOLITAIN PRESENTS LORS DU VOTE**

|   |  |  |
|---|--|--|
| MULLER<br>Isabelle<br>                                 | PARAYRE<br>Corine<br>Pouvoir<br>n INBAULT<br> | PIAT<br>Magalie<br>           |
| PICARD<br>Fanny<br>                                    | PRONO<br>Gilles<br>                           | RASTOUL<br>Isabelle<br>Rb<br> |
| RENAULT<br>Thomas<br>Pouvoir<br>Nouveau<br>EABOUEL<br> | RENELIER<br>Jean-Emmanuel<br>                 | RICHARD<br>Jérôme<br>          |
| RIST<br>Stéphanie<br>                                  | ROY<br>Romain<br>                             | ROYER<br>Christel<br>        |
| SCHLESINGER<br>Matthieu<br>                           | SCHMID<br>Cédric<br>                         | SLIMANI<br>Vanessa<br>       |
| SOULAS<br>Romain<br>                                 | TEBIBEL<br>Pascal<br>                       | TOUCHARD<br>Alain<br>        |
| TRIPET<br>Dominique<br>                              | TRIQUET<br>Francis<br>                      | VALLIES<br>Jean-Vincent<br>  |
| VESQUES<br>Gérard<br>                                | VILLARET<br>Marceau<br>                     |  |